

COMMUNIQUÉ

Printemps 2021

**Rapport du Président de la CHLC:
John Lee, ON (2019-2021)**

Mes derniers écrits pour le Communiqué précédent le bouleversement de tous les aspects de nos vies par la pandémie de COVID-19. Mes derniers écrits reflètent une période si radicalement différente du temps présent qu'il est difficile d'envisager ce qui s'est produit sans un profond sentiment de respect et d'humilité.

De concert avec le reste de la société canadienne, la CHLC a dû s'adapter rapidement à ce monde nouveau où nous baignons et je suis vivement impressionné par la façon dont notre organisation a géré et continue de réagir tout au long de cette période difficile. Pour la toute première fois de notre histoire centenaire, nous avons tenu virtuellement notre réunion annuelle au lieu de nous réunir en présentiel tel que prévu. De cette façon, nous avons pu continuer à remplir notre mandat, qui est d'offrir une tribune nationale pour des délibérations réfléchies sur la réforme du droit canadien et de produire des lois uniformes et d'autres documents au profit de tous.

En raison de la forme nouvelle de la réunion annuelle, la CHLC a par la suite sondé les participants et il semble que ce fut un succès complet compte, tenu des circonstances. Bien qu'il ne fasse aucun doute qu'une réunion virtuelle présente de nombreuses lacunes, y compris l'incapacité à développer et à entretenir le réseau de relations si crucial pour le succès d'une entreprise collective continue, cette dernière réunion annuelle a montré que nous pouvons effectuer une grande partie de notre travail sans nous réunir physiquement. N'étant pas tenus de voyager comme l'exige une réunion annuelle traditionnelle, la réunion virtuelle a pu attirer un nombre record de 123 participants, dont des observateurs, la professeure Christiane Wendehorst, présidente de l'Institut de droit européen, et M. Carl Lisman, président de la Uniform Law Commission, ainsi que de nombreuses autres personnes qui n'avaient jamais été en rapport auparavant avec la CHLC.

Bien que la planification de cette dernière réunion annuelle ait exigé de notre organisation une attention de tous les instants et nous ait obligés à mettre de côté certains de nos plans initiaux, je tiens à souligner deux énoncés de politiques très importants qui ont été adoptés à la réunion annuelle – l'un sur la diversité et l'inclusion et l'autre sur l'environnement et la crise climatique. J'incite chacun de vous à les examiner.

Lorsque j'ai proposé pour la première fois l'idée de ces deux énoncés de politiques plus tôt cette année, j'ai été très heureux de constater le soutien de deux petits groupes dévoués de membres de la CHLC qui ont assumé l'élaboration de ces politiques avec moi et je suis très fier que notre organisation les ait finalement adoptées à la réunion annuelle. La société nous confère une position privilégiée en tant qu'avocats et nos nouvelles politiques précisent clairement notre responsabilité spéciale à régler ces questions particulières étant donné leur relation avec l'exercice de notre

mandat. Deux comités distincts ont maintenant été mis sur pied pour conseiller sans cesse le Comité exécutif sur la façon dont nous effectuerons notre travail conformément aux énoncés de politiques¹.

Je suis également très heureux d'annoncer que notre [nouveau site Web](#) a enfin été inauguré après des années d'effort et de nombreux revers. Ce site étant enfin en place, il nous restera à en assurer la mise à jour continue et il nous faudra créer un comité dédié à cette tâche.

À l'heure actuelle, bon nombre d'entre vous connaissent peut-être déjà notre décision de tenir une autre réunion annuelle virtuelle l'an prochain. En règle générale, la planification de la réunion annuelle se fait au moins deux années d'avance, mais la pandémie nous empêche de voir aussi loin. Le changement fait partie intégrante de l'action de la CHLC et nous comprenons peut-être mieux que la plupart que la façon de gérer le changement est de tracer un plan d'action clair pour l'avenir. Dans cet esprit, l'exécutif de la CHLC, après avoir consulté les représentants des administrations, a rapidement décidé que la tenue d'une autre réunion annuelle virtuelle l'an prochain était la ligne de conduite la plus prudente.

Notre prochaine réunion annuelle sera un peu différente de la dernière. Notamment, nous nous réunirons au mois d'août, un peu plus tard que les autres années, afin de laisser à chacun quelques semaines supplémentaires pour se préparer. La Section pénale se réunira également plus longtemps. Cela lui permettra de délibérer sur les résolutions, ce qu'elle n'a pu faire l'an dernier.

En conclusion, je tiens à vous dire que j'apprécie énormément votre vote de confiance qui m'a permis d'assurer la présidence une autre année. Aucune des réalisations de l'an passé n'aurait pu voir le jour sans l'effort collectif des membres de la CHLC et je tiens à remercier chacun de vous pour votre soutien constant à notre organisation.

J'ai hâte de vous rencontrer au mois d'août.



Rapport de la présidente de la Section pénale pour 2020: Joanne Klineberg, CA

La planification de la réunion annuelle de 2020 a été une excellente occasion de faire preuve de patience et d'adaptabilité! Ce qui a commencé par des préparatifs pour notre toute première réunion au Nunavut s'est transformé en organisation pour une réunion à Ottawa, pour finalement donner place à une « première » bien différente pour la CHLC, à savoir la tenue d'une réunion virtuelle, obligée par la pandémie de coronavirus éclatée en mars 2020.

La nécessité liée à la pandémie de tenir une réunion virtuelle a posé des défis particuliers à la Section pénale. Surtout, dès le début de la planification de cette réunion, le Comité directeur de la section pénale a fait le choix difficile de renoncer aux débats et aux votes sur les résolutions, l'une de nos activités principales. Au sein de la Section pénale, nous entretenons une tradition de débats vigoureux,

de peaufinage et de révision des résolutions, entre autres par le biais de petites discussions parallèles qui ont lieu lors de pauses et d'événements sociaux, menant ainsi à un taux élevé d'approbation des résolutions. Compte tenu de la nécessité de concentrer nos énergies sur notre apprentissage de l'utilisation de la plate-forme virtuelle et d'abrégier nos réunions pour faciliter la participation des délégués de différents fuseaux horaires, nous avons exceptionnellement décidé de procéder, pour cette année, sans examen des résolutions.

¹ Voir les résolutions dans le procès-verbal de la plénière de l'assemblée annuelle de 2020. Restez à l'écoute pour les mises à jour des groupes de travail.

Nous avons réalisé beaucoup de travail important en dépit de notre déception commune de ne pas pouvoir examiner les résolutions. Notre ordre du jour comprenait une présentation détaillée du rapport final du Groupe de travail sur les télémandats, une question d'importance croissante dans le système de justice pénale au moment où la COVID-19 continue d'influer sur les pratiques de la police et des tribunaux. La présidente du Groupe de travail, Stéphanie O'Connor, et l'un de ses membres, Norm Wong, ont tracé un aperçu de l'historique du régime des télémandats, de leurs consultations auprès des organismes d'application de la loi et des membres de la magistrature, ainsi que des défis que pose le régime actuel, avant de décrire les quinze recommandations du Groupe de travail. À la suite de débats et de discussions, le rapport a été adopté avec un soutien massif.

Cette discussion faisait bien place au Séminaire Earl Fruchtman de 2020, dont le thème cette année était l'impact de la pandémie sur le système de justice pénale et les réformes toujours nécessaires. Des représentants du ministère de la Justice Canada ont participé à la discussion, laquelle a porté sur divers sujets, dont le recours à la technologie pour les comparutions à distance devant les tribunaux pour certaines étapes des procédures, par exemple les mises au rôle et les ajournements, et potentiellement pour les procès virtuels, ainsi que la possibilité de créer une exigence formelle de tenir des conférences préparatoires, au cours desquelles les juges serviraient d'intermédiaires et encourageraient le règlement rapide des affaires.

Ces discussions, de même que les travaux entrepris dans le cadre du rapport sur les télémandats, ont été prises en compte dans l'élaboration de la politique sous-jacente au projet de loi C-23, présenté au Parlement en février 2021, dans lequel on propose d'apporter au Code criminel des modifications en réponse aux répercussions de la COVID-19 sur les procédures pénales.

La Section pénale a également reçu et approuvé des rapports d'étape du Groupe de travail sur l'article 487 du Code criminel, qui prévoit le pouvoir général en matière de mandat de perquisition, et du Groupe de travail sur l'article 490 du Code criminel, qui traite de la détention et de la disposition des choses saisies au cours des enquêtes et des procédures pénales.

Chloé Rousselle (présidente de la Section pénale pour 2021), qui préside le Groupe de travail sur la portée du mandat de la Section pénale (sous-comité du Comité directeur), a présenté le rapport d'étape du Groupe de travail. Ce dernier a été créé à la suite de la réunion annuelle de 2019, en réponse à diverses résolutions mettant en question notre compréhension de la portée de notre mandat (telles que les résolutions relatives à la rémunération du travail des prisonniers et aux conséquences d'une condamnation criminelle sur l'immigration). Les travaux du Groupe de travail portent sur l'élaboration d'un cadre permettant de déterminer si les résolutions proposées seraient examinées par la Section pénale, dans les cas d'incertitude. Après une discussion instructive et stimulante, le rapport d'étape a été adopté à l'unanimité. Le Groupe de travail devrait présenter un rapport final à la réunion annuelle de 2021.

La Section pénale a également reçu une mise à jour concernant l'application de la Loi uniforme sur les vérifications de dossiers de police (2018), un produit émanant d'un groupe de travail conjoint des Sections civile et pénale. Il a été décidé que le Comité de mise en œuvre de la CHLC ferait la promotion du projet, visant à encourager les gouvernements de l'ensemble du Canada à adopter cette loi uniforme. La Section pénale salue les travaux du Comité de mise en œuvre sur ce sujet très important!

En dépit des nombreux inconvénients que comporte la transposition de notre réunion dans le monde virtuel, nous avons constaté que le caractère virtuel de la réunion avait au moins un avantage. Trente-neuf délégués de onze administrations provinciales, territoriales et fédérales ont participé aux délibérations de la Section pénale, soit au-delà du niveau de participation à la réunion de 2019, autant en ce qui a trait au nombre d'administrations qu'au nombre de délégués. Ceux-ci étaient des avocats dans le secteur des politiques, des procureurs de la poursuite, des avocats de la défense, des universitaires, ainsi que des représentants de l'Association du Barreau canadien, de l'Association du Barreau autochtone, de l'Association des avocats criminalistes et des membres de la magistrature. Il nous a également été facile d'accueillir sept observateurs.

À la fin de la réunion, nous avons discuté de notre niveau de satisfaction face à la plate-forme virtuelle. Les membres de la Section pénale ont convenu que la technologie facilitait notre travail dans ces circonstances exceptionnelles, mais ils ont tenu à souligner l'importance des réunions en présentiel, en particulier pour permettre d'établir les liens qui sont essentiels à notre succès. Toujours sous le thème des relations interpersonnelles, nous avons dit au revoir à notre collègue et amie de longue date, Samantha Hulme, qui a apporté une énorme contribution à la CHLC, ainsi qu'à de nombreux autres aspects de sa carrière en droit pénal.

Je tiens à remercier tous les présidents et membres du Groupe de travail pour leur engagement incessant, au fil des ans, ce qui rend possible le succès des réunions annuelles. Je tiens également à remercier les délégués pour leur patience et leur compréhension alors que nous passons à l'utilisation d'une plate-forme virtuelle, ainsi que pour leur enthousiasme et leur volonté à partager leurs idées dans ce contexte étrange et nouveau! J'exprime également ma profonde gratitude aux membres du comité directeur de la Section pénale qui ont contribué à la planification et à la prise de décisions : Samantha Hulme, Matthew Hinshaw, Benson Cowan, Lucie Angers, Chloé Rousselle et Stephanie O'Connor, et Laura Pitcairn. Mes ultimes remerciements vont à la secrétaire sortante de la Section pénale, Caroline Quesnel, pour son professionnalisme et sa compétence inestimables; elle fait en sorte que tout se déroule rondement et calmement, et elle a toujours le sourire aux lèvres.

Alors que nous prévoyons une réunion virtuelle pour 2021, j'ai hâte de voir jusqu'où nous pourrions porter nos délibérations au mois d'août et faire valoir notre engagement constant à améliorer le système de justice pénale dans le monde virtuel!



Rapport de la présidente de la Section civile pour 2020: Kathleen Cunningham, BC

Ce fut un honneur de présider la première réunion virtuelle de la Section civile de la CHLC en août 2020. Comme d'autres l'ont écrit, la forme de la réunion présentait à la fois des avantages et des défis. En fin de compte, nous avons mené à terme une bonne partie de nos activités annuelles – trois lois uniformes soumises à l'approbation, le point sur un nouveau projet et une séance sur les priorités concernant les projets futurs. Un grand merci à Peter Lown, c.r., qui est incomparable. Sans ses efforts en 2020, nous n'aurions pas pu venir à bout de tout ce que nous voulions faire.

Nous ne pouvons pas non plus réaliser tous nos travaux sans l'engagement des représentants des administrations de la CHLC, des avocats du gouvernement et du secteur privé, des universitaires et d'autres experts. Merci à tous ceux qui y ont pris part. Vous contribuez aux rapports et aux projets définitifs de lois uniformes. En 2020, cet engagement a été illustré par le travail requis après la réunion pour assurer l'adoption des rapports et des projets de loi. Les présidents et les membres des groupes de travail; la présidente de la Section civile, Valérie Simard; Peter Lown, c.r., président du Comité consultatif sur l'élaboration et la gestion des programmes (CEGP); et Clark Dalton, coordonnateur du programme, c.r., se sont retroussé les manches pour s'assurer que les travaux présentés respecteraient les échéances et pourraient être affichés. Votre engagement à l'égard de ces travaux continue de m'inspirer! Vos bons soins ont donné ce qui suit:

- La Loi uniforme sur le sociofinancement à des fins caritatives et communautaires (LUSFCC): Sous la direction d'Arthur Close, c.r., le mandat du groupe de travail était de revoir la *Loi uniforme sur les appels informels aux dons du public* (2011)[LUAIDP] promulguée par la CHLC en 2011. Ces changements reflètent principalement la croissance de la collecte de fonds sur Internet (« crowdfunding »). Merci aux membres du groupe de travail:

Prof. Michelle Cumyn, Gregory G. Blue, c.r. , Prof. Albert Oosterhoff, Cynthia (Tia) Spencer, Julie McDonald, Laura Buckingham, Jordyn Allan, Jane Chapco, et Clark Dalton, c.r.,(coordonnateur de projet de la CHLC).

Cette version de la LUSFCC a été élaborée dans les deux langues officielles principalement pour sa mise en œuvre dans les provinces canadiennes de common law. La version française de cette loi sera utile à ces provinces dont les activités sont dans les deux langues officielles. Le rapport, la version finale approuvée de la Loi et les documents d'information figurent maintenant dans la page Lois uniformes du site Web de la CHLC. Un projet vise à élaborer sous peu une loi rédigée dans un style plus proche des concepts de droit civil et du Code civil du Québec. Nous remercions Michelle Cumyn d'avoir accepté de diriger ce travail.

- Le projet de loi sur les testaments électroniques: Peter Lown, c.r., a présenté le rapport sur les projets de modifications à la *Loi uniforme sur les testaments électroniques (2015) concernant les testaments électroniques (modifications de 2020)*. Les modifications proposées au sujet des testaments électroniques ont été approuvées à la réunion sous réserve que:
 - des modifications soient apportées aux dispositions proposées et aux commentaires, et
 - les commentaires relatifs à la version française soient examinés, de même que les modifications qui devront en conséquence être apportées à la version anglaise.

Les modifications ont été approuvées plus tôt cette année. Une objection a été enregistrée. Des problèmes linguistiques sont en cours d'examen. Les documents présentés à la réunion du mois d'août figurent dans la page de la réunion annuelle de 2020. Dès qu'elles seront prêtes, les versions finales modifiées et approuvées seront ajoutées aux pages de la réunion annuelle et de la *Loi uniforme sur les testaments électroniques*.

Le groupe de travail a poursuivi ses travaux, comme on le lui avait demandé, et il a préparé des modifications à la Loi uniforme sur les procurations perpétuelles (2015). Les versions finales approuvées seront affichées sur la page du site Web de cette loi uniforme dès qu'elles seront disponibles.

La Section a également approuvé une modification à la *Loi uniforme sur le commerce électronique* (article 2) confirmant le maintien de l'exception pour les testaments et les procurations.

Bien que le groupe de travail n'ait pas comme tels étudié les documents électroniques de prise de décisions en matière de soins de santé, les modifications proposées visent à être des dispositions modèles pour les documents en cette matière.

Un grand merci à la Dre Margaret Hall pour son leadership hâtif dans ce projet et à Peter Lown, c.r., pour son travail visant à mener le projet à terme. Nous remercions aussi les membres du groupe de travail : Donna Molzan, c.r.; Sevgi Kelci; Tyler Nyvall; Elizabeth Strange; Valérie Simard; James Marton; Russell Getz; Charlene Bouchard; Darren Lund; Maria Markatos; Andrea Hill; et et Stephanie Weinhold, de la Colombie-Britannique, et Diane McInnis, du Nouveau-Brunswick, pour leur aide à la rédaction.

- La Loi uniforme sur la communication sans consentement d'images intimes: La présidente du groupe de travail, Candace Whitney, avec Peter Lown, c.r., et Clark Dalton, c.r., ont présenté le rapport final et l'avant-projet de loi uniforme pour cette mesure conjointe. On y propose une responsabilité civile délictuelle ou quasi-délictuelle qui permettrait aux victimes d'obtenir ce qu'elles veulent par-dessus tout – la suppression du contenu de l'Internet. Le rapport et le projet de loi ont été approuvés sous réserve des orientations énoncées à la réunion. Le rapport et la Loi modifiée ont été adoptés au 1er janvier 2021. Nous remercions les membres du groupe de travail : Leslie Turner, Clara Cerminara, Sue Gratton, Geetha Selvan, Darcy McGovern, c.r., et la rédactrice Kerri Sinclair de la Colombie-Britannique. Un grand merci également à Hilary Young, de l'Université du Nouveau-Brunswick, et à Emily B. Laidlaw, de l'Université de Calgary, pour leurs recherches appuyant ce projet. Les documents de la réunion se

trouvent à la page de la réunion annuelle, et les rapports d'information et la loi finale, à la page Lois uniformes.

La Section civile a en outre bénéficié du point fait de façon engageante par le professeur Joost Blom, c.r., sur le plus récent projet de la CHLC – examen de la *Loi uniforme sur la compétence des tribunaux et le renvoi des instances* et de la *Loi uniforme sur l'exécution des décisions et jugements canadiens*. Le professeur Blom a fait un examen approfondi et succinct du droit en ce domaine, a passé en revue l'historique de l'adoption de la précédente loi uniforme de la CHLC et a fait le point sur les progrès réalisés par le groupe de travail à ce jour.

Dans son rôle de président du CCEGP, Peter Lown, c.r., a conclu la réunion en menant une discussion sur d'éventuels projets futurs. La fonction de sondage Zoom a été fort utile pour la séance.

Je ne peux conclure mon propos sans souligner que la réunion de 2020 a été la dernière réunion de Russell Getz à titre de représentant d'une administration de la Section civile pour la Colombie-Britannique. Russell a pris sa retraite en décembre 2020. Il était représentant de la Colombie-Britannique à la Section civile depuis 1996. Depuis, il a occupé de nombreux postes, dont celui de président de la Section civile (2005-2006) et de président (2009-2010). Il a pris part à de nombreux groupes de travail de la CHLC et contribué à l'élaboration de la nouvelle constitution et des règlements approuvés à la réunion annuelle de 2018. Il nous manquera. Russell demeurera membre du CCEGP en 2021 et il est en train d'évacuer la présidence du Comité de mise en œuvre. Nous apprécions ses apports incessants. Son successeur, Tyler Nyvall, a assumé avec enthousiasme son nouveau rôle et la Section civile attend avec impatience sa contribution.

Enfin, je remercie de leur aide mes collègues de la réforme du droit du BC Law Institute (BCLI) et de l'Alberta Law Reform Institute (ALRI), à l'occasion de notre réunion virtuelle. Sandra Petersson, directrice générale de l'ALRI, s'est occupée des inscriptions des délégués et du clavardage. Les avocats de l'ALRI, Matthew Mazurek et Laura Buckingham, ainsi que Greg Blue, c.r., du BCLI, ont pris des notes pour aider Valérie Simard qui a gracieusement accepté la tâche de consigner le procès-verbal de la réunion. Votre aide précieuse a permis de faire de notre première réunion virtuelle un merveilleux succès. Merci.



Rapport de la présidente 2020 – 2021 de la Section pénale: Chloé Rousselle, CA

Les préparatifs en vue de la réunion annuelle de la CHLC sont certainement toujours enthousiasmants et exigeants. Cette fois-ci, il nous faut composer avec un défi supplémentaire, à savoir la tenue virtuelle de la réunion pour une deuxième année consécutive. Comme le mentionne à son rapport Me Joanne Klineberg, présidente sortante de la Section pénale, il n'a malheureusement pas été possible en 2020 de débattre et de voter sur les résolutions, comme le fait normalement la Section pénale. Cela étant, au cours de la dernière année, la majorité d'entre nous avons eu l'occasion, y compris dans le cadre de notre pratique professionnelle, de nous familiariser avec les différents outils technologiques. Il a été décidé de miser sur ces nouveaux acquis et de

reprendre l'habituel examen des résolutions. Il va sans dire que cet exercice est au cœur des activités de la Section pénale, donnant lieu tous les ans à des échanges constructifs sur des enjeux complexes en matière de droit pénal.

Bien entendu, le format virtuel apportera son lot de contraintes, nécessitant quelques accommodations ou adaptations. En effet, lors des rencontres en personne, les discussions informelles à l'extérieur des heures de réunion se révèlent régulièrement opportunes, surtout lorsqu'il s'agit de proposer des modifications à une résolution et d'en assurer sa conformité dans les deux langues officielles. La tenue virtuelle de la réunion exige par ailleurs de s'en tenir à un horaire fixe, notamment afin de permettre aux délégué(e)s de participer à des heures raisonnables de la journée, et ce, où qu'ils ou elles se trouvent au Canada.

Le Comité directeur de la Section pénale s'est réuni à plusieurs reprises depuis l'automne 2020, afin de trouver les meilleures solutions pour assurer la tenue d'une réunion efficace et fructueuse, tout en étant soucieux d'assurer une participation optimale des différentes délégations. Je remercie les membres du Comité directeur pour leur engagement continu et leur ingéniosité dans la planification de la réunion à venir. Il a ainsi été décidé que la Section pénale se réunirait tous les jours de semaine, du 23 au 27 août, pendant quatre heures et demie par jour (dont 30 minutes de pause). Cela signifie que les réunions pourraient commencer dès 8h30 pour les délégué(e)s de l'Ouest et se terminer jusqu'à 18h pour les délégué(e)s de l'Est. Un horaire irrégulier, alternant entre des débuts hâtifs certains jours et des fins tardives d'autres jours, sera privilégié. De plus, dans une démarche exceptionnelle, le Comité directeur a cherché à anticiper le nombre de résolutions qui seraient présentées lors de la réunion annuelle, en demandant aux représentant(e)s d'administration d'indiquer le nombre de résolutions qu'ils ou elles entendaient soumettre. Au début du mois de mars 2021, des instructions spéciales à ce sujet leur ont été acheminées, afin qu'un ordre de priorité soit accordé aux résolutions, tout en gardant à l'esprit que certaines d'entre elles pourraient être écartées si le temps venait à nous manquer. Les représentant(e)s d'administration ont soumis leurs résolutions et nous sommes impatient(e)s d'en discuter!

La réunion de cette année ne portera pas uniquement sur les résolutions, car la Section pénale recevra les rapports intérimaires ou finaux du groupe de travail sur les mandats de perquisition (article 487 du *Code criminel*), du groupe de travail sur la détention des choses saisies (article 490 du *Code criminel*) et du groupe de travail sur la portée du mandat de la Section pénale. Je remercie ceux et celles qui consacrent de leur temps aux travaux de ces groupes.

Je profite de l'occasion pour souhaiter un bon retour à Me Dorette Pollard, qui fait à nouveau partie de l'équipe de la Section de la politique en matière de droit pénal du ministère de la Justice du Canada et qui a réintégré ses fonctions de Secrétaire de la Section pénale de la CHLC. Dorette a occupé ce poste de 2014 à 2017, avant d'être nommée à la Commission des libérations conditionnelles du Canada. J'aimerais également exprimer ma sincère gratitude à Me Caroline Quesnel pour sa compétence et son dévouement dans l'exercice de ces fonctions au cours des trois dernières années.

En terminant, je tiens à souligner à quel point je suis ravie et honorée d'être la présidente de la Section pénale cette année. Il s'agit d'une merveilleuse tribune pour échanger avec des juristes de partout au Canada, aux expériences riches et aux pratiques diversifiées, concernant des questions importantes de droit pénal canadien. Je me réjouis à l'idée de vous y retrouver ou, selon le cas, de vous y accueillir.

Dans l'intervalle, si vous avez des questions concernant la réunion de 2021, n'hésitez pas à communiquer avec Dorette Pollard (dorette.pollard@justice.gc.ca) ou moi-même (chloe.rousselle@justice.gc.ca).



Rapport de la présidente de la Section civile 2020-2021: Valérie Simard, CA

Je suis honorée de présider la Section civile de la CHLC pour la période 2020-2022 et de contribuer à aider la CHLC à poursuivre dans la voie de l'excellence en ces temps difficiles. L'an dernier, la rapidité avec laquelle la CHLC et ses membres se sont adaptés à la nouvelle réalité imposée par la pandémie, lui permettant de poursuivre son important travail, m'ont impressionnée. La première réunion annuelle qu'elle a tenue virtuellement a été organisée en quelques mois et a réuni un nombre record de participants. Le succès de la réunion

virtuelle de 2020 de la Section civile n'aurait pas été possible sans la présidence de Kathleen Cunningham. Je lui suis reconnaissante de l'excellent précédent qu'elle a créé alors que je me prépare à présider la deuxième réunion annuelle virtuelle de la CHLC. Je tiens en outre à profiter de l'occasion afin de la remercier pour le mentorat et le soutien qu'elle m'a offert depuis que j'ai assumé ce rôle. Un merci sincère également à Manon Dostie, Peter Lown, c.r., et Clark Dalton, c.r., pour leurs conseils, leurs encouragements et leur soutien tout au long de la dernière année..

La Section civile mène ses travaux tout au long de l'année, traditionnellement par conférences téléphoniques et par courriel. Les comités de la CHLC, y compris le Comité directeur de la Section, ont maintenant accès à la technologie vidéo qui nous permet de nous rencontrer en personne virtuellement et de rester mieux connectés jusqu'à la prochaine rencontre en personne. J'aimerais remercier les membres du Comité d'avoir contribué à nos réunions mensuelles et les membres des groupes de travail pour le temps qu'ils consacrent à nos précieux projets. À la suite des réunions du Comité directeur, Clark Dalton met à jour avec diligence le tableau 5 pour suivre la mise en œuvre par les gouvernements canadiens des lois uniformes adoptées par la CHLC. Depuis la publication du dernier communiqué de la CHLC, au printemps 2020, huit lois uniformes adoptées par la CHLC l'ont aussi été par trois provinces:

- Ontario : le projet de loi n° 161, *Loi de 2020 pour un système judiciaire plus efficace et plus solide*, qui met en œuvre la *Loi uniforme sur les recours collectifs* (modification interjurisdictionnels), 2007, a été sanctionné le 8 juillet 2020;
- Île-du-Prince-Édouard : le projet de loi n° 118, *Intimate Images Protection Act*, a été sanctionné le 14 juillet 2020; le projet de loi n° 57, *Children's Law Act*, qui met en œuvre la *Loi uniforme sur le statut de l'enfant*, 2010, a été sanctionné le 4 décembre 2020; le projet de loi n° 12, *Missing Persons Act*, qui met en œuvre la *Loi uniforme sur les personnes disparues*, 2014 et le projet de loi n° 17, *Interpretation Act* qui met en œuvre le *Modèle de la Loi d'interprétation*, 2015, ont été sanctionnés le 13 mai 2021;
- Québec : le projet de loi n° 55, *Loi modifiant le Code civil, notamment pour rendre imprescriptibles les actions civiles en matière d'agression à caractère sexuel, de violence subie pendant l'enfance et de violence conjugale*, qui met en œuvre la *Loi uniforme de 2007 sur la présentation d'excuses*, a été sanctionné le 12 juin 2020; le projet de loi n° 32, *Loi visant principalement à favoriser l'efficacité de la justice pénale et à établir les modalités d'intervention de la Cour du Québec dans un pourvoi en appel* mettant en œuvre la *Loi uniforme sur les assignations interterritoriales* de 2013, a été sanctionné le 5 juin 2020; la *Loi de 2020 sur le droit de l'enfance*, qui met en œuvre la *Loi uniforme de 2010 sur le statut de l'enfant*, a été sanctionnée le 16 mars 2020.

Les lois uniformes de la CHLC ont également été l'objet d'une attention positive au Canada et à l'étranger:

- STEP Journal, numéro 4, 2020, *Logging In*, sur l'adoption par la Saskatchewan en 2020 de la *Loi sur l'accès fiduciaire uniforme aux actifs numériques*;
- The Scrivener, automne 2020, volume 29, numéro 3, *Electronic Wills in BC*, fait référence aux travaux de la CHLC sur les testaments électroniques;

- Canadian Lawyer, *University professors develop proposed legislation to strengthen provincial ‘revenge porn’ remedies* concernant la *Loi uniforme sur la divulgation non consensuelle d’images intimes*;
- dans les démarches faites en septembre dernier auprès de la Commission royale du gouvernement australien sur les arrangements nationaux en cas de catastrophe naturelle, le Law Council of Australia et la Queensland Law Society ont fait valoir que la *Loi uniforme sur le sociofinancement à des fins caritatives (2020)* pourrait être un point de départ utile pour les délibérations de la Commission sur les défis de collecte de fonds en ligne.

Lors de la réunion annuelle que la CHLC tiendra en août, la Section civile recevra un rapport final et un projet de *Loi uniforme sur la compétence des tribunaux et le revoi des instances* et un projet de *Loi uniforme sur l’exécution des décisions et jugements canadiens*. Elle recevra également un rapport préalable à la mise en œuvre de la *Convention de La Haye sur la reconnaissance et l’exécution des jugements étrangers en matière civile ou commerciale (2019)*. Des mises à jour seront également présentées et examinées à l’égard du projet de loi uniforme sur les organismes de bienfaisance; le projet de diffamation à l’ère d’Internet; le projet de réforme du droit des sociétés en nom collectif 2006/ coentreprises et le projet sur les serments et affirmations.

J’espère que le confort et l’expérience accrus en matière de réunions virtuelles acquis par de nombreuses personnes au cours de la dernière année se traduiront par un taux de participation record à notre prochaine réunion annuelle virtuelle.

J’ai hâte de vous voir en ligne au mois d’août.

Un mot de la directrice exécutive intérimaire, Kathleen Cunningham

Comme beaucoup le savent, à la suite de la réunion annuelle de 2020, j’ai démissionné de la direction générale du BC Law Institute. Toutefois, j’ai eu l’heur de poursuivre mon association avec la CHLC à titre de directrice exécutive intérimaire de la CHLC, par suite du départ de Marie Bordeleau à titre de directrice exécutive après dix années de service. Marie nous manquera. Je la remercie de son aide généreuse lors de mon entrée en fonction. Nous espérons pouvoir annoncer en juin le nom du prochain directeur exécutif.

Comme John Lee l’a mentionné, notre nouveau site Web a été inauguré (<https://ulcc-chlc.ca>) Nous espérons que vous avez eu la chance de l’explorer. Nous implorons votre indulgence d’ici à ce que nous puissions terminer l’affichage des documents historiques au cours des prochains mois.

Encore une fois, nous devons remercier ceux qui ont contribué à cette réalisation. Il s’agit de:

- Genevieve Harvey, ancienne représentante de la province de Nouvelle-Écosse qui a dirigé le projet à ses débuts;
- Elizabeth Strange (N.B.), qui a pris la direction du comité du site Web et qu’ont habilement secondée Sarah Dafoe (Alb.), Caroline Quesnel (CA), Clark Dalton, c.r., et Marie Bordeleau.

Enfin, un grand merci à Ian Rennie (T.N.O.) qui s’est dévoué pour notre ancien site Web pendant nombre d’années. Et « merci » aussi à Clark Dalton, c.r., qui poursuit son labeur afin de s’assurer que les documents finalement affichés sur le site, sont bel et bien à l’état final.

Bloquez vos calendriers pour la réunion annuelle 2021!

Les représentants des administrations formeront leurs délégations en juin 2021 pour notre réunion du mois d'août. Comme beaucoup le savent déjà, on n'a pu éviter la tenue d'une réunion virtuelle en 2021. Voir les apports de Chloé Rousselle et de Valérie Simard pour connaître en détail les ordres du jour et les plans de chaque section.

Vos représentants d'administration vous feront bientôt parvenir le formulaire d'inscription, le projet d'ordre du jour et une fiche d'information sur les exigences technologiques.

Nous avons hâte à la « réunion » du mois d'août. En voici les dates et heures :

- **Section civile** : du 23 au 26 août 2021 inclusivement de 12 h à 15 h 15 HE
- **Section pénale** : du 23 au 27 août 2021 inclusivement :
 - 23 et 24 août : de 12 h à 16 h 30 HE
 - 25 au 27 août : de 11 h 30 à 16 h HE